Déchets ménagers

Lannion-Trégor Communauté entend adopter pendant l'été 2022 son **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).** D'une durée de six ans (2022 à 2028), celui-ci vise à définir de façon planifiée et coordonnée les actions locales contribuant à prévenir la production de déchets ménagers.

Pour rappel, Lannion-Trégor Communauté a arrêté les objectifs de son PLPDMA en 2019, puis a travaillé à son élaboration dans le cadre d'une concertation avec les acteurs locaux. Le contenu du programme a été arrêté lors du Conseil Communautaire du 1er février dans la perspective de le soumettre à consultation publique.

Plus concrètement, le plan d'actions de ce programme présente vingt actions et s'articule autour de huit grands axes, parmi lesquels figurent la sensibilisation du grand public et des touristes, le développement de l'éco-exemplarité des collectivités ou encore le renforcement de la gestion raisonnée des déchets végétaux.

Qu'il s'agisse de citoyens, de ménages, de professionnels, d'associations ou encore de structures publiques, tous les acteurs locaux sont concernés pour contribuer à la réalisation de ce programme de prévention.

Dans cet esprit, les habitants du territoire de LTC seront invités du 2 au 30 mars prochain à consulter le document en version numérique sur le site internet de LTC (version papier disponible au siège de LTC) et à exprimer leur point de vue, avant que le projet ne soit adopté par le Conseil Communautaire de LTC.